

Politique : Résumé de la politique de financement de physiothérapie des FSLD

 Date : 1<sup>er</sup> avril 2017

## Résumé du modèle de financement et d'attribution

Financement du programme	Montant du financement	Méthode d'attribution
<b><i>Applicable aux lits autorisés ou approuvés, aux lits de soins de longue durée, aux lits de soins de rétablissement et aux lits provisoires qui sont occupés<sup>1</sup></i></b>		
Financement de la physiothérapie	765 \$/lit/année (à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2014)	Fourni sous une ligne budgétaire supplémentaire de l'enveloppe SPS
Financement de la physiothérapie	780 \$/lit/année (à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2015)	Fourni sous une ligne budgétaire supplémentaire de l'enveloppe SPS
Financement de la physiothérapie	796 \$/lit/année (à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2016)	Fourni sous une ligne budgétaire supplémentaire de l'enveloppe SPS
Financement de la physiothérapie	812 \$/lit/année (à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2017)	Fourni sous une ligne budgétaire supplémentaire de l'enveloppe SPS
<b><i>Applicable aux lits autorisés ou approuvés et aux lits de soins de convalescence occupés<sup>2</sup></i></b>		
Subvention de la physiothérapie	10,48 \$ par jour (à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2014)	Fourni sous une ligne budgétaire supplémentaire de l'enveloppe SPS
Subvention de la physiothérapie	10,69 \$ par jour (à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2015)	Fourni sous une ligne budgétaire supplémentaire de l'enveloppe SPS
Subvention de la physiothérapie	10,90 \$ par jour (à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2016)	Fourni sous une ligne budgétaire supplémentaire de l'enveloppe SPS
Subvention de la physiothérapie	11,12 \$ par jour (à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2017)	Fourni sous une ligne budgétaire supplémentaire de l'enveloppe SPS

### Remarques :

- <sup>1.</sup> Pour les lits du Programme d'aide aux immobilisations destinées aux aînés, le montant du financement sera le même que le montant du financement de la physiothérapie et des séances d'exercice offert pour les lits de soins de longue durée.
- <sup>2.</sup> Veuillez noter que le financement vient s'ajouter à la subvention existante des soins de convalescence décrite dans le Résumé des allocations supplémentaires pour les lits de convalescence dans les FSLD.